

PRÉPARER LA PHASE DE RÉCEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS AVEC MES ÉLÈVES

À partir du 22 mai s'ouvre une nouvelle étape de la procédure Parcoursup : les établissements d'enseignement supérieur vont répondre en continu aux vœux de formation formulés par vos élèves. La plupart d'entre eux seront amenés à faire des choix en fonction des propositions reçues. Certains auront à gérer l'absence de réponses positives à leurs vœux. Voici quelques conseils pour vous aider à appréhender cette étape importante de la procédure.



>>> ACCOMPAGNER CHACUN DANS LA FORMULATION DE SES RÉPONSES

En tant que professeur principal, vous êtes depuis le début de la procédure Parcoursup aux côtés de vos élèves pour les aider dans la construction de leur projet et la formulation de leurs vœux sur Parcoursup. Cette expérience partagée a nourri la confiance des élèves dans votre volonté de les voir construire un projet d'études où ils auront le plus de chances de réussir et de s'épanouir.

Cet accompagnement se poursuit : vous allez désormais pouvoir aider vos élèves à effectuer leurs choix et à formuler leurs réponses dans les délais impartis.

En effet, comme il n'y a pas de classement des vœux sur Parcoursup, la mission d'accompagnement des élèves durant la phase de réception et d'acceptation des propositions sur la plateforme Parcoursup est primordiale pour les inviter à réfléchir à leurs choix au fur et à mesure qu'ils recevront des réponses à leurs vœux.

L'objectif est de permettre aux lycéens de répondre sereinement aux propositions qui leur seront faites en leur proposant un accompagnement humain, un réel suivi vers leurs choix d'études supérieures.

>>> UN ACCOMPAGNEMENT QUI VISE À :

- répondre aux questions concrètes que les élèves pourront se poser (le délai de réponse, les vœux « en attente », les réponses données sur les vœux de formation en apprentissage, le rôle des commissions d'accès à l'enseignement supérieur, etc.).

- suivre vos élèves dans la réflexion qu'ils doivent mener pour effectuer leur choix en fonction des réponses qui leur seront données. Vous accèderez sur le site GestionParcoursup, (dans la rubrique « suivi des réponses ») en temps réel à partir du 22 mai 2018 à l'ensemble des propositions faites aux élèves ainsi qu'aux réponses données par ceux-ci ;

Les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) et les services académiques d'information et d'orientation (SAIO) sont un soutien pour vous aider à répondre aux questions portant sur la procédure Parcoursup mais aussi pour accompagner les élèves dans leur réflexion.

CONTACT Vous pouvez contacter le SAIO de votre académie via la rubrique « Contact » de Parcoursup.

➤➤➤ DES OUTILS POUR VOUS AIDER :

- Le livret « Parcoursup : l'essentiel pour faire vos choix » et la vidéo tutoriel publiés sur le site Parcoursup et accessible depuis Eduscol. Ces ressources fournissent toute l'information sur les réponses des établissements, le calendrier des délais de réponse, les différents cas de figure et les solutions possibles pour les élèves qui n'ont pas de proposition d'admission ou qui ont des besoins spécifiques. <http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>
- le site www.terminales2017-2018.fr (il n'est pas trop tard pour collecter informations et témoignages sur les formations envisagées) ;
- Le parcours de formation « Accompagner les lycéens dans l'élaboration de leur projet d'orientation vers le supérieur » sur la plateforme m@gistère constitue également une source d'information. Une section est consacrée à la phase de réception et d'acceptation des propositions et différents cas de figure sont explicités. Ces exemples sont un point d'appui à la compréhension de cette phase de la procédure.

➤➤➤ LES MOMENTS CLÉS

Pour accompagner au mieux les élèves lors de cette phase, plusieurs moments clés sont à noter.

1 ➤ EN AMONT DU 22 MAI

Si cette période est une phase d'attente pour les élèves, ils doivent en profiter pour se préparer à formuler une préférence entre leurs vœux. L'accompagnement est primordial :

- pour permettre aux élèves de réfléchir à leurs préférences ;
- pour anticiper les différentes situations de réponses auxquelles ils seront peut-être confrontés et les rendre ainsi capables de répondre en fonction de leurs choix.

Les heures d'accompagnement personnalisé pourront être mises à profit pour :

- rappeler les différents types de réponses possibles, les manières d'y répondre et les délais d'acceptation des propositions des élèves ;
- rappeler aux élèves l'importance de la consultation régulière de leur messagerie personnelle et l'intérêt de télécharger ou de mettre à jour l'application Parcoursup sur leur mobile pour être alertés dès qu'une proposition leur sera faite ;

- › proposer aux élèves de réfléchir à leurs préférences ;
- › insister sur l'importance du respect des délais de réponses aux propositions des établissements de l'enseignement supérieur et leur rappeler que la date limite de réponse pour chaque proposition d'admission reçue sera clairement affichée sur leur dossier Parcoursup. Il est donc important de s'y référer.

2 > À PARTIR DU 22 MAI 2018

Les élèves recevront les réponses des établissements à partir du 22 mai jusqu'au 5 septembre. Elles seront envoyées régulièrement dans le dossier Parcoursup des élèves, avant le début des cours.

Lorsque les premières propositions d'admission commenceront à arriver, **un temps d'échange** avec eux semble important pour rappeler les délais de réponses aux propositions d'admission qu'ils auront reçues, pour accompagner ceux qui auraient obtenu des réponses « en attente » et pour fournir une information claire aux élèves qui n'auraient obtenu que des « non » (dans le cas où ils n'ont formulé que des vœux en formation sélective). Ce temps est à définir en concertation avec les chefs d'établissement.

L'attention que vous porterez au suivi des propositions est essentielle car l'outil mis en place sur Parcoursup fonctionnera en continu. Il est important que vous rappeliez aux élèves qui auront accepté une proposition d'un établissement de consulter le message de cet établissement qui leur précise les consignes sur les démarches à effectuer et le calendrier à respecter pour leur inscription administrative.

La situation des vœux « en attente » est évolutive : la position du lycéen dans la liste d'attente sera affichée et il est important que cela ne soit pas mal interprété par l'élève. S'il importe que les élèves acceptent une proposition, il ne faut pas pour autant qu'ils abandonnent trop rapidement certains vœux en attente car d'une formation à une autre la position est très relative.

La période de propositions d'admission des établissements se terminera le 5 septembre 2018 pour la phase principale. Il est important de maintenir des échanges jusqu'à la fin de l'année scolaire via la messagerie du lycée ou le mail académique pour aider les élèves « en attente » de réponse et rappeler à ceux qui n'auraient pas eu de proposition avant la fin de l'année scolaire **qu'une phase complémentaire débute à partir du 26 juin**. Les élèves pourront à nouveau formuler dix vœux dans des formations où il reste des places vacantes.

»» LES PRINCIPALES SITUATIONS QUI PEUVENT SE PRÉSENTER :

SITUATION	CONSEIL
L'élève a reçu un ou plusieurs « oui » ou « oui-si » et il est en « en attente » d'une place sur d'autres vœux (avec affichage actualisé de sa position dans la liste d'attente)	<p>S'il a reçu une seule proposition et qu'elle lui plaît, il est préférable qu'il l'accepte tout de suite. Il est par ailleurs très imprudent de renoncer à une unique proposition d'admission car il n'y a pas de garantie de recevoir une nouvelle proposition.</p> <p>S'il a reçu plusieurs propositions, l'élève ne devra en accepter qu'une seule. Il est donc nécessaire pour lui d'anticiper ses préférences afin de répondre à la formation dans les délais impartis.</p> <p>Pour ses vœux « en attente », il doit indiquer en cochant la case « Je maintiens » chaque vœu « en attente » qu'il souhaite maintenir (en général, il s'agit des formations qui l'intéressent davantage que la proposition qu'il accepte).</p>
L'élève est en « en attente » d'une place sur tous ses vœux (avec affichage actualisé de sa position dans la liste d'attente)	<p>La position dans la liste d'attente peut inquiéter et stresser l'élève (ex : il constate qu'il est au 121^e et peut penser qu'il ne sera jamais admis).</p> <p>Il faut donc lui expliquer que sa position peut évoluer et vite remonter au fur et à mesure que des places se libèrent. C'est le fonctionnement du système.</p>
L'élève n'a reçu que des réponses « non » sur tous ses vœux (il n'a formulé que des vœux en formation sélective)	<p>Il est nécessaire de le rassurer et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'il n'a pas déjà une proposition de formation hors Parcousup, l'inciter à contacter via Parcousup la commission d'accès à l'enseignement supérieur, dès le 22 mai, qui va l'aider à trouver une formation au plus près de son projet et de ses envies ; - réfléchir ensemble sur les possibilités qui s'offrent à lui, notamment celle aussi de faire de nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 26 juin.

➤➤➤ **UNE COMMISSION POUR ACCOMPAGNER CHAQUE SITUATION**

La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) accompagne les candidats qui en font la demande et qui n'ont pas de proposition d'admission ou qui justifient d'une situation particulière.

Elle garantit l'accès à l'enseignement supérieur de tous les jeunes qui le souhaitent.

Elle est présidée par le recteur d'académie et est composée des représentants des établissements d'enseignement supérieur de l'académie qui proposent des formations sur Parcoursup.

➤➤➤ **DANS QUELLE SITUATION ENCOURAGER L'ÉLÈVE À CONTACTER LA COMMISSION :**

➤ **Un élève a des besoins spécifiques et souhaite un réexamen de sa candidature**

Si l'un de vos élèves est en situation de handicap, sportif de haut niveau, ayant une famille à sa charge, ou présentant un trouble de santé invalidant, il peut demander à la commission le réexamen de son dossier Parcoursup et solliciter l'inscription dans un établissement déterminé qui correspond à ses besoins spécifiques. Le recteur étudiera sa demande et pourra lui faire des propositions, pour la rentrée 2018, en tenant compte de ses besoins, situation, envies, compétences et son projet.

➤ **Au 22 mai, un élève n'a reçu que des réponses « non » sur tous ses vœux**

Cette situation peut arriver si un élève a fait des vœux uniquement pour des formations sélectives. Dès le 22 mai, il sera prévenu par mail qu'il peut, via l'onglet vœux/ rubrique CAES, solliciter l'accompagnement de la commission qui pourra lui faire une proposition de formation au plus près de ses choix initiaux.

➤ **Au moment des résultats du bac, un élève n'a reçu que des réponses « non » ou « en attente » ?**

À partir du 6 juillet, si un élève est dans cette situation après les résultats du baccalauréat, la commission pourra l'accompagner et lui faire des propositions de formation en tenant compte de sa préférence, de son projet et des places disponibles dans les formations.

>>> INFORMATIONS UTILES

Les délais de réponses à respecter sont les suivants :

RÉPONSES REÇUES	DÉLAIS
Du 22 mai au 25 juin (pas de proposition du 18 au 25 juin : baccalauréat)	7 jours (J+6 jours)
Les 26-27-28 juin	Jusqu'au 1 ^{er} juillet
Du 29 juin au 1 ^{er} septembre	3 jours (J+2 jours)
Le 2 septembre	2 jours (J+1 jour)
Du 3 au 5 septembre	Le jour même

Si l'élève ne répond pas dans les délais, la place est libérée pour un autre lycéen et il perd toutes les propositions qui lui ont été faites. Il dispose de 5 jours après l'expiration du délai pour indiquer s'il souhaite maintenir ses vœux en attente

> **Aucune proposition ne sera faite aux élèves pendant les épreuves écrites du baccalauréat.**



Retrouvez toutes les informations pratiques relatives à cette phase dans le livret « Mode d'emploi : phase d'admission » disponible sur Eduscol <http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>

Pour toute question :

- > Par téléphone : le numéro vert de Parcoursup **0 800 400 070** Service & appel gratuits reste à la disposition de vos élèves, du lundi au vendredi, de 10h00 à 16h00. Des numéros spécifiques sont prévus pour les départements d'outre-mer : lien vers la page Parcoursup
- > Par courriel : la rubrique « contact » sur la plateforme Parcoursup.